

INFORMATIONS

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle de Fressenneville pour la rentrée de septembre 2017 des enfants nés en 2014 et des nouveaux arrivants nés en 2012 et 2013 auront lieu en deux temps :

*1-à la Mairie pour retirer un certificat d'inscription auprès de Madame Beaurain. Veuillez-vous y rendre avec **le livret de famille** et **le carnet de santé** de votre enfant. Merci :

Le mardi 7 mars de 17 h à 18 h
Le mercredi 8 mars de 17 h à 18 h
ou sur rendez-vous. (Tél mairie : 03.22.60.39.60)

*2-à l'école maternelle dans le bureau de la Directrice **sur rendez-vous téléphonique (03.22.30.34.64)** en raison du plan Vigipirate les :

♦ **vendredi 17 mars 2017 de 10h25 à 11h25 et de 13h45 à 15h00**

♦ **mercredi 22 mars 2017 de 8h20 à 9h20**

♦ **mercredi 5 avril 2017 de 8h20 à 9h20**

Documents à apporter à l'école : **le livret de famille** et **le carnet de santé** de votre enfant, ainsi que le **certificat d'inscription** remis par la Mairie. Merci.

*(Possibilité de prendre rendez-vous à une autre date en téléphonant au **03.22.30.34.64** en cas d'impossibilité pour ces 3 dates).*

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Le ramassage des déchets verts aura lieu le jeudi **16 mars 2017**.

HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

Ensemble, nettoions notre région !
Campagne de ramassage de déchets organisée à travers toute la région.
Rejoignez-nous pour nettoyer notre commune, **le 18 mars à 8h30**, place de la République.
Ouvert à tous les volontaires

VENTE DE SACS DE DECHETS VERTS

La vente se fera **de 13h30 à 18h00**, dans les locaux de la CCVI, **le vendredi 17 mars 2017**.

CIDFF

Prochaine permanence en mairie le **mercredi 15 mars 2017** après-midi, sur rendez-vous au **03.22.60.39.60**

PERMANENCE DE MONSIEUR EMMANUEL MAQUET

La permanence de Monsieur Emmanuel Maquet, Conseiller Départemental du Canton de Friville-Escarbotin aura lieu **le vendredi 10 mars à 14h00**, à la **mairie de Fressenneville**.

PERMANENCE DE LA MISSION LOCALE

La permanence de la Mission Locale aura lieu **le mercredi 5 avril 2017**, de 9h30 à 12h15, sur parking de la mairie.



BULLETIN MUNICIPAL

ANIMATEURS ALSH

1^{ère} réunion d'informations le **samedi 25 mars 2017, à 10h00, à la MPT**, pour les animateurs qui souhaitent encadrer l'ALSH en juillet 2017.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION CROIX ROUGE FRANCAISE

Une campagne de sensibilisation dans la commune aura lieu du **10 avril au 6 mai 2017, à raison de 3 jours maximum sur cette période.**

Une équipe ira à votre rencontre à votre domicile, au nom de la Croix Rouge Française. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'Association. L'équipe interviendra aux horaires prévus à cet effet, **entre 12h00 et 20h00, du lundi au vendredi et de 12h00 à 18h00 le samedi.**

Cette campagne vise à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge française et à trouver de nouveaux soutiens réguliers. Elle ne fera pas d'objet de quête en espèces ou en chèques et aucun tract ne sera distribué sur la voie publique.

CIRCULER A VELO, ROULEZ EN TOUTE SECURITE

La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent. Le cycliste, tout comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du Code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers. Pour rouler en toute sécurité, le cycliste doit impérativement disposer d'un vélo en bon état, bien équipé et surtout connaître et appliquer les règles élémentaires de déplacement,

en ville et hors agglomération, de jour comme de nuit.

L'équipement :

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

Les équipements obligatoires :

- 2 freins, avant et arrière
- un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge.
- un avertisseur sonore
- des catadioptrés (dispositifs réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- Le port d'un gilet rétro-réfléchissant certifié est obligatoire, pour tout cycliste et son passager, circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante
- le port d'un casque sera rendu obligatoire pour tout enfant de moins de 12 ans qu'il soit conducteur ou passager d'un vélo, à partir du 22 mars 2017.

FESTIVITES

03/03: Soirée Cabaret Hommage à Dalida, MPT, 21H, 8 €. Réservations au 06.72.46.28.42 ou 06.19.35.34.33

04/03 : Super Loto Amicale des Sapeurs-Pompiers, MPT, 19h
Réservations au 06.50.13.58.09 ou 06.21.91.63.68

04/03 : Triplette fédérale club de pétanque stade Marcel Poiret

11/03: Repas du Karaté MPT

18/03 : Interclub Judo Gymnase Stade Marcel Poiret

18/03 : Doublette fédérale club de pétanque stade Marcel Poiret



BULLETIN MUNICIPAL

Du 01/01 au 31/03 : Tournoi interne de tennis homologué

BROCANTE DE LA BATTERIE FANFARE

Une brocante sera organisée **le 7 mai 2017**, dans les rues du Général de Gaulle et Jean Moulin, par la Batterie Fanfare.

Le prix est de **1 € le mètre**.

Réservations au **06.65.65.30.16** ou au **06.36.19.87.13**

ÉTAT CIVIL

✓ Naissances :

Dieppe, le 27 janvier 2017 :
Luyanna CLAISSE

Abbeville, le 15 février 2017 :
Louane PADÉ

✓ Décès :

SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE, le 4 février 2017 : Hubert BERQUEZ

ABBEVILLE, le 21 février 2017 :
DECAYEUX épouse VERLANT
Roseline

SERVICE DE GARDE

- Infirmières :

Le 05 / 03 Mme LEFORT au
03.22.60.80.31

Le 12 / 03 Mmes DUBUC et
CHALVET au 03.22.30.03.76

Le 19 / 03 Mmes PAUCHET et
BONHOMME au 03.22.30.30.43

Le 26 / 03 Mme LEPHAY au
03.22.60.73.14

Le 02 / 04 Mme DAVERGNE au
03.22.30.46.06

REPRISE DE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON

Suite à l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 13 Décembre 2012, concernant la reprise des concessions en état d'abandon, et suite au procès-verbal d'abandon de concession du 24 février 2014 le Maire de la commune de Fresenneville, informe les descendants ou successeurs (figurant sur la liste ci-jointe) et à qui une concession avait été délivrée dans le cimetière communal, que par application des articles L2223-17 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, **le mardi 4 avril 2017 à 16h30**, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions ci-dessous désignées et les invite, en conséquence, à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Pour toutes informations, veuillez contacter en Mairie au 03 22 60 39 60

N°256- B9 N° 4 : OZENNE-GUENARD

N°34- B1 N° 21 1ère Partie : CRESTOT-DAVERGNE Désiré

N°31- B2 N° 9 1ère Partie : DAVERGNE-DUBOIS

N°423- B2 N° 16 1ère Partie : CHASTELAIN-RIQUIER

N°27- B2 N° 21 1ère Partie : PETIT-DELABRE Emilienne

N°301- B1 bis N°1 2ème Partie : WATTRE François

N°194- B1 bis n° 19 1ère Partie : GRENIER Gustave

N°204- B1 bis n° 23 1ère Partie : FAUQUET-HORVILLE

BULLETIN MUNICIPAL



N°190- B1 bis n° 24 1ère Partie : SAC-
EPEE-DAVERGNE Clotilde
N°462- B15 N° 1 : LEROY-
NARBOULTON Amédée
N°471- B15 N° 2 : BRUTELLE Serge
N°61- B3 N° 5 1ère Partie : LEFEVRE-
RASSE Charles
N°52&54- B3 N°10 1ère Partie :
ROUSSEL Siméon
N°45- B3 N° 15 1ère Partie : ROGER-
SAGOT Joseph
N°326- B3 N°2 2ème Partie :
DEPOILLY Augustin
N°33- B4 N°9 1ère Partie : BOCLET
née GASSIN Angéline (HURTELLE-
LAIGNER)
N°222- B3 bis N°34 1ère Partie :
BOCLET Aimé
N°211- B6 ter N°1 : GRILLY-AVISSE
N°319- B4 bis N°1 2ème Partie :
GEORGET-BODO Julien
N°327- B4 bis N°2 2ème Partie :
DELAMOTTE-PASSARD
N°321- B5 N°3 2ème Partie :
DELIGNIERE-BLONDIN
N°575- B6 ter N°10 2ème partie :
NOEL-TRANCART
N°589- B8 ter N°6 2ème partie :
BANCE Jacques
N°470- B4 bis N°10 2ème Partie :
BILLORE Jean
N°191- B4 bis N°30 1ère Partie :
LAMBERT-WATTRE Robert
N°206- B4 bis N°28 1ère Partie :
BUIRET-DAVERGNE Adalbert
N°199- B4 bis N°27 1ère Partie :
LADERRIERE-DUPUTEL Maurice
N°165- B4 bis N°22 1ère Partie : DHIER
Elisée
N°129- B4 bis N°13 1ère Partie :
DIEVAL-HURTELLE Fortuné
N°334- B5 N°5 2ème Partie :
PAUCHET-AVISSE Camille
N°354- B5 N°7 2ème Partie :
DELATTRE -AVISSE
N°337 B5 N°6 2ème Partie :
LAFFONT-GAMBIN
N°308- B6 N°31 : ROUSSEL Claire
N°266- B6-N°18 : GUERVILLE
Wulphy

N°58- B5 N°15 1ère Partie : CAYEUX-
TELLIER
N°251- B6-N°14 : MICHAUT-
BENARD-POYET-SAC-EPEE
B6-N°2 : HENOCQUE -ACOULON

REMERCIEMENTS

Le Club des Retraités Dynamiques remercie **Madame Daisy PAUCHET et ses enfants**, pour le don généreux fait à sa caisse, lors du décès de Monsieur Roland PAUCHET et lui renouvelle ainsi qu'à toute sa famille ses condoléances les plus sincères.

NOUVEAUTES :

HANDFIT

La section handball de la Mpt élargit son éventail d'activités. Après le handball compétition, le handball loisir, aujourd'hui, **le handfit**.

Cette activité, encadrée par des animateurs diplômés, répond parfaitement à un souhait de **pratiquer une activité physique pour son bien-être, sa santé**, mais dans une logique de convivialité, de plaisir, de dynamique de groupes.

Les séances sont actuellement proposées **le mercredi de 18h00 à 19h00, à la salle des sports**.

Le coût est de **30 € pour la saison**.
Renseignements sur place.

E.M AUTO MOBILE

A partir du lundi 13 mars 2017, E.M Auto Mobile, votre mécanicien à domicile. Réparation et entretien toutes marques. Devis gratuit.

Tel : **06.13.20.34.33** ou mail
e.m.automobile80@gmail.com

ADEMA 80

ADEMA 80 est la structure de gestion départementale responsable de la mise en œuvre du programme national de dépistage des cancers dans le cadre du Plan Cancer ministériel dans la Somme. Elle organise et gère les campagnes de dépistage organisé des cancers du sein et du cancer du côlon en respectant le cahier des charges national imposé par le Ministère de la Santé. ADEMA 80 se conforme aux orientations scientifiques de l'Institut National du Cancer (INCA) et relaye ses campagnes de communication auprès des professionnels de santé et la population.

En Picardie les associations Aisne Preventis dans l'Aisne et ADCASO dans l'Oise assurent cette mission.

Se faire dépister augmente les chances de guérison en cas de cancer.

Info dépistage cancer du sein

03.22.93.32.45

Info dépistage cancer colorectal

03.22.72.11.81

INCIVILITES

Suite à la réception de plusieurs plaintes, concernant l'usage intempestif du klaxon (notamment la nuit), nous vous informons que **les articles R416-1 et R416-2** du code de la route stipulent que l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat. Cette infraction est punissable **d'une amende de 35 €**.

De plus, **l'article R318-3** stipule que les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route, sous peine **d'une amende de 135 €**.

Nous demandons à chacun de faire preuve de civisme et de respecter la tranquillité et le bien-être de tous.

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

La procédure de délivrance des cartes nationales d'identité va être harmonisée avec celle en vigueur pour les passeports biométriques.

Dès le 13 mars, il ne vous sera plus possible de faire une demande de carte d'identité dans la commune.

Il faudra vous rendre, comme c'est déjà le cas pour les passeports, dans une des mairies équipées d'un dispositif de recueil c'est-à-dire dans les communes suivantes : Amiens, Abbeville, Ailly sur Noye, Albert, Corbie, Doullens, Flixecourt, Friville-Escarbotin, Gamaches, Ham, Montdidier, Péronne, Poix-de-Picardie, Roye, Rue, Saint-Valéry-Sur-Somme.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie **au 03.22.60.39.60**

TOURNOI CLUB D'ECHECS

Audrey DUCHESNE et Charly MICHAUT félicitent sincèrement les huit enfants qui ont participé à l'Open National du Petit Caux pour leur comportement, leur jeu et leurs sourires. Un clin d'œil particulier à Gabriel DEVISSE qui gagne la coupe des benjamins en terminant 3^{ème} du général.

